



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 29 juillet 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes**, à **Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** et à **Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet de l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne.

Les négociations autour de l'accord de libre-échange entre le Mercosur (Marché commun du Sud, actuellement composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay) et l'Union européenne, qui ont commencé en 2000, ont été conclues le 28 juin 2019. D'après nos informations, cet accord pourrait être soumis pour signature aux chefs d'Etat européens en automne 2020. Or, une opposition considérable contre cet accord se manifeste dans plusieurs états européens. Ainsi, la Chambre des représentants du parlement néerlandais a adopté, début juin 2020, une motion demandant au gouvernement de s'opposer à ce traité et le président de la République française avait déjà fait part de son opposition en août 2019.

Au Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères et européennes a annoncé le 25 août 2019 son opposition à la ratification du traité de libre-échange avec le Mercosur, tel que stipulé dans un communiqué du ministère : « En concertation avec le Premier ministre, le ministre Asselborn proposera au prochain Conseil de gouvernement de geler la décision relative à la signature de l'accord. »

Le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à protéger l'environnement et à continuer la lutte contre le changement climatique. L'accord de coalition 2018-2023 stipule ainsi : « Les efforts requis seront entrepris pour faire en sorte que le respect de l'accord de Paris sur les changements climatiques devienne une clause essentielle et exécutoire de tout accord commercial. » Or, depuis l'élection du président brésilien Jair Bolsonaro, la déforestation de l'Amazonie a rapidement accéléré. La déforestation entraîne de nombreuses conséquences négatives non seulement pour le climat, mais aussi pour les populations indigènes, la biodiversité, les sols et les cycles d'eau. La déforestation massive a aussi été la cause d'une augmentation substantielle du nombre d'incendies dans la forêt tropicale brésilienne.

Et pourtant, le président Bolsonaro critique vivement la réglementation environnementale et les organismes chargés de faire respecter l'environnement. Lors d'une réunion ministérielle le 22 mai dont la vidéo a été récemment diffusée, le ministre de l'Environnement, Ricardo Salles, suggère à ses collègues de profiter du fait que l'attention soit focalisée sur la pandémie du Covid-19 : « Nous devons faire un effort pendant ce moment de répit au niveau de la couverture médiatique – on ne parle que du Covid-19 – pour nous engouffrer dans la brèche en changeant toute la réglementation et en simplifiant les normes. »¹

En outre, l'accord Mercosur-UE suscite les craintes des filières agricoles dans l'UE à cause du risque de concurrence déloyale que représentent les produits importés de ces pays, produits qui souvent répondent à des critères moins contraignants au niveau de l'environnement, du droit du travail et au niveau du bien-être animal. La déforestation de l'Amazonie est en effet liée avec l'agriculture : des pans entiers de forêt sont rasés pour installer des élevages bovins et la culture de soja pour l'alimentation animale.

Dans ce contexte et considérant l'urgence climatique, nous aimerions demander les renseignements suivants à Messieurs et Madame les Ministres :

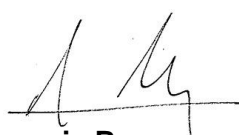
¹ <https://bit.ly/3eODdII> : Enregistrement de commentaires du Ministre Ricardo Salles divulgué aux médias

1. Quelles sont les prochaines étapes dans le processus de ratification de l'accord de libre-échange UE-Mercosur ?
2. Sachant que l'accord de libre-échange UE-Mercosur ne comprend pas de mesures exécutoires dans le cas où un des partenaires ne respecte pas l'accord de Paris et considérant que le gouvernement brésilien n'est pas en faveur de la réglementation environnementale, quelle est la position des ministres par rapport à la ratification potentielle en automne ?
3. Messieurs et Madame les Ministres, sont-ils d'avis que l'accord de libre-échange entre le Mercosur et l'Union européenne est compatible avec l'accord de Paris, ainsi que les engagements dans la lutte contre le changement climatique stipulés dans l'accord de coalition de gouvernement ?
4. Dans la négative, le gouvernement s'oppose-t-il à cet accord de libre-échange ? Cette opposition a-t-elle déjà été signalée à la commission européenne ?
5. La pandémie de Covid-19 nous a montré que la destruction des habitats naturels des animaux exacerbe le risque de pandémies. Considérant le fait que la déforestation de l'Amazonie pourrait être accélérée par l'accord de libre-échange, la crise sanitaire ne constitue-t-elle pas un argument supplémentaire contre ledit accord ?
6. La crise nous a également rappelé l'importance de renforcer l'agriculture régionale. Or, cet accord prévoit une augmentation des quotas dans le domaine de l'agriculture. La pandémie du Covid-19 et la crise qui en résulte, a-t-elle mené à une réévaluation de modalités dans ce domaine ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.


Stéphanie EMPAIN
Députée


Djuna Bernard
Députée


François Benoy
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 10 septembre 2020

REÇU
Par Alf Christian, 09:21, 10/09/2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la réponse des ministres impliqués à la question parlementaire n° 2599 posée par les honorables Députés Mesdames Stéphanie Empain et Djuna Bernard et Monsieur François Benoy.


Jean Asselborn

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°2599 du 29 juillet 2020 déposée par les Honorables Députés Madame Stéphanie Empain, Madame Djuna Bernard et Monsieur François Benoy (Déi Gréng)

Réponse à la question 1

Le 28 juin 2019, l'Union européenne et les pays membres du Mercosur ont finalisé les négociations commerciales. Depuis, le texte est soumis à une révision juridique et est traduit dans toutes les langues officielles de l'UE afin de pouvoir être soumis aux États membres. La Commission présentera en principe avant la fin de l'année la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord susmentionné. La Commission décidera si l'accord est un accord de seule compétence européenne ou un accord mixte. Une fois conclu, l'accord sera soumis pour approbation au Parlement européen. En cas d'inclusion de l'accord commercial dans l'accord d'association UE-Mercosur, il sera aussi soumis à la ratification des États membres.

Réponse à la question 2

La position du gouvernement par rapport à la ratification de l'accord commercial UE-Mercosur n'a pas changé depuis sa décision de gel de septembre 2019. Le gouvernement s'attend à ce que les partenaires du Mercosur se préparent à respecter, avant même la conclusion de l'accord négocié, les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris, notamment la protection de la forêt amazonienne, qui joue un rôle clé dans la protection du climat.

Pour qu'un accord commercial UE-Mercosur puisse voir le jour, il importe que les gouvernements des États contractants s'engagent de bonne foi à mettre en œuvre notamment des politiques de protection du climat, de la biodiversité et de respect des droits de l'homme.

Au cours des prochains mois, le gouvernement luxembourgeois, de concert avec d'autres États membres, continuera à œuvrer pour obtenir des engagements complémentaires des pays du Mercosur, à commencer par le Brésil, de manière à permettre une réévaluation de sa décision de gel de septembre 2019.

L'Union européenne est en contact régulier avec le Conseil national pour l'Amazonie, créé en janvier 2020 en réponse aux critiques venues de l'intérieur et de l'extérieur du Brésil. L'UE y fait connaître les préoccupations et y défend les intérêts des États membres de l'UE en ce qui concerne la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Le gouvernement luxembourgeois s'engage de manière résolue au niveau de l'UE pour que la ratification et la mise en œuvre de l'accord de Paris deviennent à l'avenir une clause essentielle pour tout accord de l'Union, au même titre que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Réponse à la question 3

Le chapitre consacré au développement durable de l'accord commercial prévoit que les États parties ratifient et mettent en œuvre l'accord de Paris. Il appartient donc aux parties contractantes de s'assurer que la mise en œuvre de cet accord soit compatible avec l'accord de Paris.

Réponse à la question 4

La position du gouvernement luxembourgeois a été décrite ci-dessus. Elle a été régulièrement signalée à la Commission européenne et aux autres États membres de l'Union.

Réponse à la question 5

La pandémie de COVID-19, dont la source est un virus qui se transmet des animaux à l'être humain, a non seulement rappelé l'importance de la diversification des chaînes d'approvisionnement, mais aussi mis en exergue le lien entre la santé humaine et son activité économique. A la lumière des événements récents, le gouvernement poursuivra son engagement pour continuer à développer la politique commerciale en tant que cadre pour un développement durable, tant dans l'Union européenne que dans les pays partenaires de l'Union. Pour prendre la pleine mesure des relations entre les pénuries observées pendant la crise du COVID-19 et les accords commerciaux, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour collecter des idées pour voir comment faire évoluer les traités commerciaux que l'UE signe.

Il convient de souligner que l'accord commercial avec le Mercosur tout comme les autres accords de nouvelle génération conclus par l'Union européenne contiennent d'ores et déjà des dispositions permettant d'œuvrer dans ce sens. Ainsi, à titre d'exemple, la réduction de la déforestation dépendra, selon l'étude d'impact commanditée par la Commission européenne, essentiellement de l'adoption et de l'application efficace de politiques environnementales.

Réponse à la question 6

Pour le Luxembourg, l'un des secteurs les plus sensibles de l'accord avec le Mercosur concerne l'élevage bovin. Comme indiqué dans la réponse à la question parlementaire 857 des Honorables députés Messieurs Gusty Graas et André Bauler, le Mercosur, qui exporte déjà près de 200.000 tonnes par an avec des droits de douane pouvant aller jusqu'à 45%, se voit accordé un contingent de 99.000 tonnes de viande de bœuf avec un droit de 7,5%. La mise en place de ce contingent se fera de manière progressive, et il faudra 5 ans pour atteindre ce montant.

L'Union dispose également de la possibilité d'activer une clause de sauvegarde bilatérale permettant de suspendre les conditions tarifaires préférentielles sur les quotas négociés. Par ailleurs, la Commission s'est engagée à soutenir les agriculteurs européens à hauteur d'un milliard d'euros en cas de perturbations.

Cela dit, le gouvernement luxembourgeois continuera à appeler à la mise en place d'un plafond global pour les concessions agricoles accordées dans le cadre des négociations commerciales. A cet égard, sans remettre en cause les concessions négociées de bonne foi avec les partenaires de l'Union, il réitérera son appel pour que les concessions commerciales futures ne compromettent pas les initiatives prises dans d'autres domaines pour renforcer l'agriculture européenne.